

dien du Pacifique, et copie de toutes réclamations présentées par les ci-devant entrepreneurs pour dédommagement à raison de la discontinuation de l'ouvrage, ainsi qu'un état montrant quel règlement ou arrangement a été fait avec les entrepreneurs, si aucun a eu lieu ; aussi, copie des rapports d'ingénieurs sur les différentes routes dans le voisinage du lac Nipissing.

SIR CHARLES TUPPER : La motion de l'honorable membre pour Muskoka ne rencontrera pas d'opposition. Tous les documents, je crois, pourront être mis sous peu devant la Chambre, et probablement qu'il conviendrait mieux de n'entrer en discussion à l'égard de ces documents que lorsqu'ils seront produits. Les papiers seront mis sur le bureau de bonne heure.

La motion est adoptée.

PONT DU COTEAU DU LAC.

DEMANDE DE RAPPORTS.

M. MACKENZIE propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, demandant copies des rapports de monsieur C. S. Gzowski ou d'autres ingénieurs au sujet de la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent près du Côteau-du-Lac ; aussi, toute correspondance entre le gouvernement et d'autres personnes au sujet de ce pont ; aussi, tous arrêtés du conseil relatifs à ce même projet.

Cette question, dit-il, a été soumise au comité des chemins de fer et à la Chambre pendant la dernière session, et l'opinion s'est fortement prononcée en faveur de la construction d'un pont au point mentionné. On a recueilli les opinions de plusieurs ingénieurs à ce sujet, entr'autres celle de monsieur Walter Shanly. Le gouvernement promet de faire étudier la question immédiatement et de soumettre un rapport ; mais je ne sache pas qu'il ait pris aucune décision à cet égard. Toutefois, nous avons vu, par les journaux, qu'un ingénieur avait été nommé pour faire une étude du projet. Je veux parler de monsieur Gzowski, dont les capacités comme ingénieur ne sauraient, je crois, être comparées à celles de messieurs Shanly et Page. Je ne sache pas que monsieur Gzowski soit un ingénieur de renom ; on ne lui a jamais confié de grands travaux, si ce n'est la construction

du pont international à Buffalo, à titre d'entrepreneur. Je crois que, comme ingénieur, rien ne le place au-dessus des messieurs que je viens de mentionner.

J'étais persuadé, l'an dernier, et c'est encore mon opinion, qu'on ne peut faire aucune objection valide à la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, au point indiqué. J'objecte au rapport qui a été fait sur cette question, parce qu'on a omis d'y mentionner plusieurs faits importants qui se rattachent essentiellement à la question. Nous savons, par exemple (du moins c'est ce que j'ai entendu dire,) qu'il n'y a pas moins de onze ponts sur le Mississipi, la plus grande voie de communication par eau sur ce continent. Nous savons aussi que le même monsieur, le colonel Gzowski, a construit un pont sur le Saint-Laurent, à Buffalo, où il y a dix fois le trafic qui passera sous le pont projeté. Tous les témoignages sont en faveur de la construction de ce pont. Comme Canadien, je voudrais personnellement qu'on n'établît aucune obstruction sérieuse sur le Saint-Laurent, au moyen de ponts, mais je dois dire que les transports par chemins de fer sont devenus aussi considérables que ceux qui se font par eau, et que les chemins de fer ont tellement gagné dans l'opinion publique comme voies de transport pour les marchandises, que toute obstruction du Saint-Laurent ne saurait être une objection sérieuse quand il s'agit de créer des facilités pour le trafic des chemins de fer. Je suis persuadé, d'après ma connaissance de la localité, et pour d'autres raisons, qu'un pont ne constituerait pas une obstruction sérieuse en cet endroit, et j'espère qu'après examen, le gouvernement en viendra à cette conclusion. On a proposé de relier le chemin de fer d'Ottawa et du Côteau aux voies ferrées déjà construites ou que l'on doit construire dans la vallée de l'Ottawa et traversant le centre d'Ontario. L'opposition à ce projet est venue, en grande partie, de la compagnie du Grand-Tronc, institution avec laquelle M. Gzowski a des rapports intimes. Je demande les documents afin que le gouvernement puisse nous communiquer, le plus tôt possible, son opinion à ce sujet, et j'espère que l'honorable ministre des travaux publics ne verra aucune objection à produire et à déposer sur le bureau de la Chambre tout arrêté du conseil à ce sujet ou tout autre document qui, sans être spéciale-

M. COCKBURN.